

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2067

présenté par
Mme Battistel

ARTICLE 23

À l'alinéa 30, substituer aux mots :

« dans quelles conditions »

les mots :

« les conditions dans lesquelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.